

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 74 (1986)

**Heft:** [4]

**Rubrik:** Cultur...elles

**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ŒUVRE DE LOUISE LABE LA BELLE CORDIERE

On connaît le jugement de Flaubert sur celles qui font profession d'écrire : « Le mot *almée* veut dire savante. Comme qui dirait *putain*, ce qui prouve, Monsieur, que dans tous les pays du monde les femmes de lettres... » Cette accusation a toujours poursuivi les écrivaines ; trop souvent leur mémoire ne reste que par allusion à leurs désordres sexuels. Il n'en sera plus ainsi de Louise Labé dite la belle Cordière et accusée de prostitution par Calvin, car désormais chacun-e pourra lire ses œuvres complètes dans une collection financièrement abordable<sup>1</sup>.

**O**n sait peu de chose de la poétesse lyonnaise (1520-1566) : issue d'un milieu modeste, son père est cordier. Louise Labé reçoit une éducation libérale. Elle apprend le latin, l'espagnol et l'italien. Son frère lui a appris à tenir l'épée et elle participe à des tournois habillée en homme. Elle se sent aussi bien à cheval qu'à sa table ou même à la cuisine : ses confitures étaient renommées parmi ses ami-e-s. Rien donc ne la prédestinait à écrire, mais convaincue que le moment était venu pour les femmes d'être les égales des hommes, elle les exhorte à quitter le paraître pour l'être : « Et si quelcune parvient en un tel degré, que de pouvoir mettre ses conceptions par écrit, le faire songneusement et non dédaigner la gloire, et s'en parer plutot que de chaînes, anneaux et somptueus habits : lesquels ne pouvons vrayment estimer notres, que par usage. » (p. 41) Mais si sa lettre dédicatoire revendique l'égalité, Louise Labé n'a pas une œuvre militante. Elle chante l'amour qui est pour elle plus qu'un simple divertissement, c'est un chemin vers une liberté, une communion néoplatonicienne des âmes. Elle ne craint pas d'évoquer le désir sexuel féminin, les symptômes de la frustration, mais ici encore, plutôt que de faire de Louise Labé une précurseuse de l'« amour libre », ne faut-il pas voir chez elle une liberté de langage que les femmes ont perdue au cours des siècles ?

Délaissant « quenouilles et fuseaus », Louise Labé écrit un *Débat de Folie et d'Amour* (folie n'ayant pas l'acception



LOUISE LABÉ LIONNOISE

moderne mais plutôt celle de l'excès, la passion et en particulier le désir sexuel). Elle est l'autrice de trois élégies et de vingt-quatre sonnets. On trouve également son testament, quelques poèmes non signés qui lui sont attribués, une série de jugements littéraires. L'éditeur a eu la bonne idée de mettre un lexique car même si chacun-e peut lire « dans le texte », certains mots nous sont devenus étrangers. Une bibliographie, une chronologie et une préface nous sont également offertes.

### PREFACE DECEVANTE

La préface de François Rigolot est cependant décevante. Nombre de critiques modernes y sont cités mais il vous faudra chercher ailleurs<sup>2</sup> des renseignements sur Louise Labé, sur le contexte historique, l'état de la société, la place des femmes au XVIe siècle.

Sartrienne avant l'heure, Louise Labé « refuse les attributs traditionnels de la femme-objet » : or, la femme symbole et moyen d'échange est-elle une simple femme-objet ? Et si elle écrit une « véritable défense et illustration de la (sic) femme française », ce n'est pas une de ces amazones castratrices car « à la Marseillaise de la conquête, fait place chez Louise Labé, un hymne moins martial : celui de la collaboration entre les sexes ». Car « entre les hommes et les

femmes, il n'est pas question de savoir qui a tort et qui a raison. » Celles d'entre nous qui font de la critique reconnaîtront le leitmotiv : ne pas confondre esthétique et éthique. Les féministes auraient le tort de rechercher le bien et le mal, refusant d'isoler pratique et théorie ; mais il faut reconnaître que lorsqu'on est du côté de l'oppression, on a tout à perdre en cherchant qui a tort et qui a raison.

### L'IDEOLOGIE DU TEMPS

Ce manque de conscience historique doit retenir notre attention car ce serait tomber dans un piège que de croire que nous pouvons faire nôtre **tout** le discours des femmes du temps passé. Si Louise Labé égale George Sand égale Simone de Beauvoir, alors la condition féminine existe, est atemporelle et nos revendications égalitaires sont caduques. Or, connaître ses racines, se former une mémoire collective, une écriture des femmes, c'est prendre conscience de ce qui nous rapproche de nos ancêtres mais aussi ce qui nous en sépare. Jamais femme ne fut exempte de l'idéologie de son temps et il vaudrait mieux par exemple chercher les raisons du refus des attributs vestimentaires traditionnels de la femme du côté de Boccace et de la religion chrétienne que dans l'existentialisme.

Le testament prend dans ce contexte un intérêt tout particulier. Il atteste de l'existence de la poétesse et nous montre comment une femme au XVIe siècle pensait à la mort, de quels biens elle pouvait disposer. On voit comment des valeurs dites féminines, une réelle solidarité s'y articulent avec les présupposés idéologiques : ses petites nièces n'hériteront que dans le cas d'une extinction de la branche mâle ; elle offre par ailleurs une rente aux quatre filles de sa voisine et constitue une dot pour trois filles pauvres, sachant qu'à l'époque le célibat était le pire des maux pour une femme.

Thérèse Moreau

<sup>1</sup> Louise Labé, *Œuvres complètes, Sonnets, Elégies, Débat de Folie et d'Amour*, édition, préface et notes par François Rigolot, Flammarion (GF), Paris 1986.

<sup>2</sup> Se reporter entre autres à Maïté Abistur, Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français*, Paris, Des Femmes.

# LIBRE A ELLES

## POLITIQUE DE LA SANTE ET OEVRES PRIVEES

Des politiciennes de tous les horizons et de différentes régions de Suisse sont invitées dans cette rubrique à s'exprimer librement sur leurs préoccupations. Lorsque nous avons pris contact avec Jacqueline Bauermeister, députée radicale au Grand Conseil neuchâtelois et membre du Bureau de cette assemblée, qui signe l'article de ce mois, celle-ci n'avait pas encore pris connaissance de notre dossier du mois dernier sur la consommation médicale des femmes. Le choix de son sujet est donc une coïncidence ; une coïncidence significative de l'actualité du problème.

**S**anté : d'une part les découvertes et réussites stupéfiantes, médicaments miracles, greffes, émergence de maladies nouvelles, coûts affolés, médecines douces, un enchevêtrement où le Dr Knock lui-même perdrat son diagnostic, d'autre part, le cheminement des œuvres d'aide et de soins à domicile, le bénévolat, l'humaine mesure — la confrontation est-elle dérisoire ?

Nous constatons que toute approche d'une politique équilibrée de la santé met en évidence le développement des soins primaires. A cet égard, il est intéressant de relever que la « grand-mère » de nos œuvres sociales, la Société suisse d'utilité publique (SSUP) vient de fêter ses 175 ans ; née avant la Confédération de 1848, elle a été à l'origine d'œuvres nombreuses, et notamment des trois « Pro » — Pro Juventute, Pro Infirmis et Pro Senectute — à travers lesquelles s'articule l'aide à la population par de



Jacqueline Bauermeister.

multiples moyens où convergent la solidarité et la prévention.

Au fil des initiatives favorisant les soins primaires viennent s'intégrer les organismes privés d'utilité publique, soins infirmiers, Croix-Rouge, ligues de santé et services d'aide familiale, avec l'indispensable corollaire du bénévolat. L'action de ces services ambulatoires, avec la participation des médecins, doit contribuer à rétablir l'autonomie du « client » après avoir défini avec lui ses besoins en respectant ses propres critères de vie, en encourageant l'aide spontanée de l'entourage.

Photo Pro Infirmis.

Le nombre de ces interventions pratiques s'accroît de plus en plus, et l'on assiste à une diversification en fonction du vieillissement de la société. A titre d'exemple, on peut citer l'activité de l'Association cantonale neuchâteloise des services d'aide familiale pour 1984 : plus de 19 000 journées de travail pour une population d'environ 155 000 habitants, soit 6 800 journées dans les familles et 12 250 journées chez les personnes âgées. C'est dire l'importance du maintien à domicile touchant spécialement la vieillesse. Il y a là un appui essentiel permettant de tramer un tissu social souple entretenant l'autoresponsabilité avec la collaboration efficace de tous les intervenants.

En animant le secteur dit du 3e âge, les œuvres privées rompent l'isolement des vieux et soutiennent la participation à la vie active, prenant en charge aussi le nécessaire volet de l'éducation à la santé.

L'encouragement de l'aide privée à la vieillesse est un devoir national tel que le définit la constitution fédérale à l'article 34 quater al. 7. Il en découle la nécessaire interaction entre pouvoirs publics et œuvres privées et la coordination de leurs activités respectives.

Dans le domaine de la santé, la volonté politique apporte à l'action sociale l'impulsion pour mieux conjuguer l'autonomie et la solidarité, fortifier l'instauration de liaisons et de concertations, l'utilisation des complémentarités et la rationalisation des moyens.

C'est la mise en valeur des relations humaines dans une société où, malgré une législation sociale qui se veut attentive, il y aura toujours quelqu'un du mauvais côté de la barrière.

Jacqueline Bauermeister,  
députée au Grand Conseil  
neuchâtelois



Femmes suisses

1 FS 03882  
1 BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET  
UNIVERSITAIRE  
SERVICE DES PERIODIQUES  
1211 GENÈVE 4  
9  
82  
J.A. 1260 Nyon N°4  
Avril 1986  
Envoi non distribuable  
à retourner à  
Femmes Suisses  
CP 323, 1227 Carouge

J.A. 1260 Nyon N°4  
Avril 1986  
Envoi non distribuable  
à retourner à  
Femmes Suisses  
CP 323, 1227 Carouge